



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE**

DATE : Le 17 décembre 2020

HEURE : 18 h

PRÉSENTS : Anita Savoie-Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Marie-Lou Noël (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Percy Mallet (conseiller) Elise Roussel (greffière) et Jules Desylva (directeur général par intérim)

ABSENT : Rémi Hébert (conseiller)

PUBLIC : 3 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 18 h.

2. Divulcation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Adoption de la convention collective 2020-2023

Le comité de négociation étant arrivé à une entente de principe avec le syndicat et ayant présenté ses recommandations au conseil, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet que l'on signe la Convention collective avec le syndicat des employés, section locale 1470 du Syndicat canadien de la fonction publique et la Ville de Shippagan, pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023 avec les augmentations salariales suivantes, soit une indemnité de 1000 \$ au prorata des heures travaillées en 2020, 1.8% en 2021, 1.9% en 2022, 2% en 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

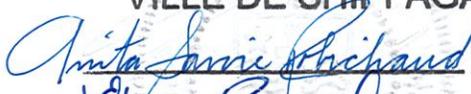
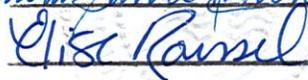
5. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 18h03

6. Parole au public

La mairesse donne la parole au public.

La séance se termine à 18h19.

VILLE DE SHIPPAGAN
 **MAIRE**
 **GREFFIER**